

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles
n° F-02-G-072 du 5 juillet 2002**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/72/C014233-D4

**Compteurs d'eau froide ACTARIS
modèles IRTE
(Position horizontale classe A)**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

FABRICANT :

ACTARIS – 11, boulevard Pasteur – 67500 HAGUENAU – FRANCE.

OBJET :

Le présent certificat transfère à la société ACTARIS le bénéfice des certificats d'approbations C.E.E. de modèle accordées à la société SCHLUMBERGER INDUSTRIES par le certificat n° 00.00.382.001.0 du 14 janvier 2000 complété par le certificat n° 00.00.382.010.0 du 22 août 2000.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par le certificat précité soit :

F 00

382.001

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 14 janvier 2010.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX

